

CERTIFICAT de FORMATION GENERALE

Session de Mai 1996

FRANCAIS

(durée : 1 heure)

**VOUS DEVREZ REpondre IMPERATIVEMENT SUR LA COPIE
D'EXAMEN ET NON SUR LA FEUILLE PORTANT
LES QUESTIONS ET BAREME**

TEXTE : Le Chien a des droits, le maître a des devoirs.

Convenons-en, ils sont irrésistibles. Le regard implorant, les chiots sont de tendres séducteurs. Pour peu qu'ils patientent solitaires dans la vitrine du marchand durant les fêtes de fin d'année, tous les curieux sont prêts à succomber. La production canine est savamment orchestrée pour déverser sur le marché la plus grande quantité de jeunes chiens à l'occasion de Noël. Une enquête révèle que 25 % des Américains achètent des animaux pour leurs enfants. La France connaît la même démarche. L'animal-cadeau demeure la première motivation d'achat. Malheureusement, il se transformera vite en animal-gadget dès que s'éteindront les guirlandes du sapin. Puis en objet encombrant. Ce cas de figure prend aujourd'hui une dimension suffisante pour que les organismes de protection animale considèrent que les achats impulsifs sont à condamner en priorité.

Passé le premier janvier, les abandons se multiplient tragiquement. Après l'émotion des premiers instants, le charmant toutou peut aller rejoindre la cohorte des laissés-pour-compte qui remplissent les refuges. La presse s'en fait souvent l'écho. Mais le véritable message n'est apparemment pas encore perçu : les animaux ont aussi des droits, de même que l'homme a des devoirs à leur égard.

Chaque année, des milliers de maîtres oublient les propos de Saint-Exupéry : "Tu es responsable pour toujours de ce que tu as apprivoisé". 150 000 chiens en subissent les conséquences : abandons sauvages sur l'autoroute ou dans la forêt où le toutou "tant aimé" est accroché à un arbre. Ces abandons sauvages relèvent d'une inadmissible attitude assimilable aux mauvais traitements. Théoriquement, la loi sanctionne ces actes par 15 jours à 6 mois de prison et 500 à 6 000 francs d'amende. Mais combien d'ingrats sont condamnés ? La S.P.A. avoue qu'il est quasiment impossible de les retrouver et que seuls les mauvais traitements peuvent faire l'objet de sanctions. Et encore, les peines demeurent souvent très légères. Curieux paradoxe que cette affection débordante à l'égard des animaux de compagnie face au détachement dont l'homme se montre parfois capable. PARIS compte 500 000 chiens. Chiffre record qui devrait s'accroître si les futurs maîtres n'ont pas conscience de la dépendance dont ils sont tributaires en échange d'une inestimable tendresse. Or, la vie d'un chien constitue une longue étape dans celle d'un homme - 10 ans et souvent plus - sommes-nous toujours capables d'assumer cette complicité ? D'autant plus que si -aujourd'hui- l'opinion publique s'accorde à penser "qu'il faut aimer les bêtes" un vent de contestation s'installe progressivement. Les slogans font recette : "la rage nous menace", "les chiens tueurs", "PARIS-crottoirs"... Il n'en faut pas tant pour que les possesseurs de chiens soient obligés de justifier ou d'excuser l'intérêt qu'ils portent à leur compagnon. On est loin de la merveilleuse impulsion qui avait autrefois agrandi la famille d'une boule de poils.

La France possède le plus grand nombre de chiens d'Europe. Un record qui pourrait bien conduire à d'autres excès : L'Islande a interdit la présence de chiens dans sa capitale depuis 1971... Saint-Exupéry doit se retourner dans ses rêves.

Allain BOUGRAIN-DUBOURG

Magazine "ELLE"

EXPLICATION DES MOTS SOULIGNES :

- gadget : petit objet amusant par sa nouveauté
- impulsif : qui est fait sans volonté, sans réfléchir
- paradoxe : contradiction
- Saint-Exupéry : Ecrivain français, auteur du récit "le petit prince" dans lequel il médite sur le monde.
C'est de ce livre que sont extraits les propos figurant dans le texte.

QUESTIONS se rapportant au texte :

"Le chien a des droits, le maître a des devoirs"

- | | <u>Barème</u> |
|---|---------------|
| I - Qu'est-ce que des achats impulsifs ? Pourquoi sont-ils à condamner lorsqu'il s'agit des animaux ? | (4 pts) |
| II - Quelles conséquences a, pour 150 000 chiens, l'oubli des propos de Saint-Exupéry : "Tu es responsable pour toujours de ce que tu as apprivoisé" ? | (2 pts) |
| III - Quelle est la sanction la plus lourde, prévue par la loi, pour abandons sauvages ou mauvais traitements des chiens ? | (2 pts) |
| IV - De quoi n'ont pas toujours conscience les futurs maîtres ? | (3 pts) |
| V - Pourquoi Saint-Exupéry doit-il se retourner dans ses rêves ? | (3 pts) |
| VI - D'après l'enquête, quelle est la première motivation d'achat des animaux ?
Selon vous, quelle devrait être la véritable motivation d'achat des animaux ? Qu'apporte la présence d'un animal dans un foyer ? | (6 pts) |